



Communauté de Communes du  
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

-----  
*Séance du 11 décembre 2018 - 18h00*

**Délibération N°2018/118**  
**Date de convocation : 03 décembre 2018**  
**Nombre de conseillers en exercice : 74**

L'an deux mille dix-huit, le 11 décembre 2018 à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

**Etaient présents (49 titulaires - 4 suppléants) :**

Alexandre BASQUIN	Jean-Félix MACAREZ	Hubert DEJARDIN
Yannick HERBET	Virginie LE BERRIGAUD	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Pierre - Henri DUDANT	Jean-Pierre THIEULEUX
Christian PECQUEUX	Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON
Dominique LAMOURET	Frédéric BRICOUT	Denis COLLIN
Régine DHOLLANDE	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Francis STOCLET	Martine THUILLIEZ	Alain GOETGHELUCK
Odile SAUTIERE (S)	Gilles PELLETIER	Pierre LAUDE
Bernard PLET	Jean-Marc GOSSART (S)	Karine ELOIR
Charles BLANGIS	Laurent COULON	Annie DORLOT
Bruno MANNEL	Joseph MODARELLI	Serge SIMEON
Pascal FOULON	Janine TOURAINNE	Marc PLATEAU
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Michel GOUVART	Jacky DUMINY	Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN	Jean - Pierre RICHEZ	Daniel CATTIAUX
Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX	Henri QUONIOU
Mikael LANGRAND (S)	Pascal ROELS	Jean-Paul CAILLIEZ
Daniel FIEVET	Chantal WAYEMBERGE	

**Membres excusés (2) :**

Brigitte ROLAND BEC, Laurent LOIGNON

**Membres absents (10) :**

Denise LESAGE, Vincent WAXIN, Christian PAYEN, Alban BAJODEK, Jean - Claude GERARD, Jean - Louis CAUDRELIER, Marc DUFRENNE, Pascal LEVEQUE, Didier BLEUSE, Bertrand LEFEBVRE

**Membres ayant donné procuration (9) :**

Agnès BERANGER à Francis STOCLET, Didier BONIFACE à Bernard POULAIN, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLIEZ, Anne - Sophie MERY - DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOST à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Régine DHOLLANDE, Sandrine TRIOUX à Denis COLLIN, Isabelle PIERRARD à Charles BLANGIS, Axelle DOERLER à Jean-Paul CAILLIEZ

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

Avesnes-Les-Aubert  
Bazuel  
Beaumont-en-Cis  
Beauvois-en-Cis  
Bertry  
Béthencourt  
Béviliers  
Boussières-en-Cis  
Briastre  
Busigny  
Carnières  
Catillon-sur-Sambre  
Cattenières  
Caudry  
Caullery  
Clary  
Dehéries  
Élincourt  
Estourmel  
Fontaine-au-Pire  
Haucourt-en-Cis  
Honnechy  
Inchy  
La Groise  
Le Cateau-Cambrésis  
Le Pommereuil  
Ligny-en-Cis  
Malincourt  
Maretz  
Maurois  
Mazinghien  
Montay  
Montigny-en-Cis  
Neuvilly  
Ors  
Quiévy  
Rejet-de-Beaulieu  
Reumont  
Saint-Aubert  
Saint-Benin  
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai  
Saint-Souplet-Escaufourt  
Saint-Vaast-en-Cis  
Troisvilles  
Villers-Outréaux  
Walincourt-Selvigny

**Objet : Intervention de la 4C en complément du Fonds d'Intervention pour les services, l'Artisanat et le Commerce**

Monsieur le Vice-Président rappelle :

Le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) a pour vocation de favoriser le maintien et le développement des services artisanaux et commerciaux de proximité. Il permet de mettre en place des aides directes aux commerces pour aider au financement des travaux d'accessibilité, de modernisation et de sécurisation des locaux et devantures/vitrines.

Par délibération n°2017/105 du Conseil Communautaire du 05 octobre 2017, la Communauté de communes a approuvé le programme FISAC et les actions proposées et notamment l'axe 1 concernant le maintien du dernier commerce du genre en milieu rural.

La 4C ayant signé la convention partenariale FISAC avec le Pays du Cambrésis, elle entre dans le cadre du décret du 15 mai 2015 et prend en application la loi ACPTE, qui exige que l'EPCI concerné intervienne à même hauteur que le financement FISAC pour les entreprises commerciales/artisanales répondant aux critères cités dans le décret.

**Monsieur le Vice-Président précise :**

Lors de la dernière commission FISAC en date du 04 octobre 2018, six dossiers d'entreprises basées sur le territoire de la 4C ont reçu un accord positif.

**Monsieur le Vice-Président propose donc l'intervention de la communauté de communes du Caudrésis-Catésis en complément des fonds FISAC comme suit :**

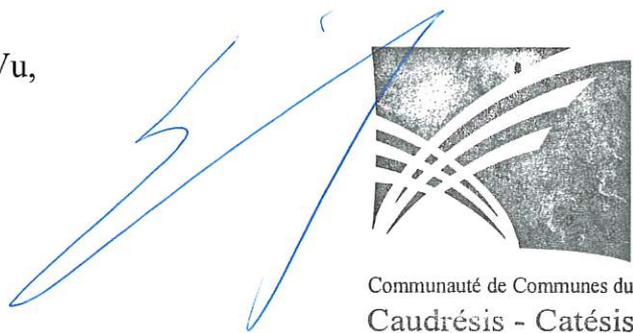
ENTREPRISES	COMMUNES	AXE	DEPENSES ELIGIBLES	FISAC	4C
Boulangerie Grossemy	Carnières	Modernisation	15.450 €	1.000 €	<b>1.000 €</b>
Café « Au P'tit Paris »	Inchy	Modernisation	39.295,14€	1.000 €	<b>1.000 €</b>
		Accessibilité	10.132,35€	750€	<b>750 €</b>
1001 Patchwork	Clary	Modernisation	7.832 €	1.000 €	<b>1.000 €</b>
Salon de coiffure « Studio Hair »	Ligny-en-Cambrésis	Modernisation	7.100 €	1.000 €	<b>1.000 €</b>
Salon d'esthétique « Nuances de bien-être »	Ligny-en-Cambrésis	Modernisation	1.435,11 €	287,02 €	<b>287,02 €</b>
Boulangerie Delhaye	Le Cateau-Cambrésis	Modernisation	9.786 €	1.000 €	<b>1.000 €</b>

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture  
Le 18 décembre 2018 et de la publication le 18  
décembre 2018

Pour expédition conforme  
Beauvois-en-Cis, le 18 décembre 2018

Vu,



Le Président,  
Maire du CATEAU-CAMBRESIS  
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.